



1188 Gimel, le 8 avril 2014

**MUNICIPALITE
DE
GIMEL**

AMENDEMENT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 06-2013

Présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 26 juin 2014

Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le dépôt du préavis précité en date du 6 décembre 2013 et après discussion avec la Commission ad hoc, la Municipalité a décidé de reprendre l'étude son projet d'aménagement de la déchèterie.

La Municipalité dépose cet amendement conformément à la loi sur les communes du 26 février 1956, état au 1^{er} juillet 2013 qui, à son art. 35a Discussion, précise ce qui suit :

« Les propositions de décision ou de règlement portées devant le conseil général ou communal peuvent faire l'objet d'amendements. Les amendements peuvent faire l'objet d'amendements (sous-amendements).

Peuvent proposer des amendements ou des sous-amendements :

- a. Les commissions chargées d'examiner les propositions portées devant le conseil
- b. Les membres du conseil
- c. La municipalité. »

La Municipalité précise que le présent amendement ne porte que sur le chiffre 1 de son préavis No 06, à savoir « REORGANISATION DE LA DECHETERIE ».

DEVIS ESTIMATIF GÉNÉRAL OPTIMISÉ

A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Libellé	Montants	
Aménagement de la place (travaux de génie civil)		
<i>Remarque : avec demi-surfaçage place inférieure, suppression du surfaçage des 7 places d'entrée, suppression de la reprise des eaux de surface de la place inférieure et remplacement par coulisse drainante, remplacement dallage bennes à verres par surfaçage bitume.</i>		
TOTAL I. Installation de chantier	CHF	14'000.00
TOTAL II. Terrassement routes et places	CHF	132'970.00
TOTAL III. Surfaçages et remises en état	CHF	66'100.00
TOTAL IV. Canalisations	CHF	27'380.00
TOTAL (H.T.)	CHF	240'450.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	12'022.50
TOTAL Aménagement de la place (H.T.)	CHF	252'472.50

Dallages (travaux de béton armé)

Remarque : suppression dallage des bennes à verres et remplacement par surfaçage bitume

TOTAL I. Installation de chantier	CHF	3'000.00
TOTAL II. Fouilles en rigoles	CHF	760.00
TOTAL III. Béton armé	CHF	18'032.00
TOTAL IV. Coffrages	CHF	1'040.00
TOTAL V. Armatures	CHF	9'912.50
TOTAL (H.T.)	CHF	32'744.50
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	1'637.25
TOTAL Dallages (H.T.)	CHF	34'381.75

Libellé	Montants
---------	----------

Murs des quais (travaux de béton armé)

Remarque : suppression des murs en béton armé de la fosse à déchets verts et remplacement par un mur appareillé en plots de béton de 2 m³ la pièce. (la fosse n'a plus que 100 cm de profondeur au lieu de 160 cm).

TOTAL I. Installation de chantier	CHF	4'000.00
TOTAL II. Démolitions et fouilles en rigoles	CHF	10'690.00
TOTAL III. Béton armé	CHF	21'123.00
TOTAL IV. Coffrages	CHF	15'710.00
TOTAL V. Armatures	CHF	9'625.00
TOTAL VI. Divers	CHF	7'040.00
TOTAL VII. Création d'une enceinte en plots de béton 208 x 100 x 100 cm.	CHF	18'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	86'188.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	4'309.40
TOTAL Murs des quais (H.T.)	CHF	90'497.40

Eclairage public

Remarque : la recherche d'économie sur l'éclairage public s'oriente sur la recherche de produits moins chers, voire la récupération de mâts d'éclairage, si cela s'avère possible. Cette notion d'économie est inscrite par une moins-value en fin de chapitre.

Gaines électriques 200 m, fil de tirage et bande de signalisation	CHF	2'000.00
6 socles pour mâts de 9 mètres	CHF	2'100.00
Mâts haut. 9 mètres standard y compris luminaire, coupe-circuit, câble intérieur, dressement du mât, pour 6 candélabres à CHF 3'000.00/pce	CHF	18'000.00
Câble d'alimentation TT-CLT 3 x 10, 200 m	CHF	1'200.00
Tirage de câble 200 m	CHF	1'000.00
Raccordement au réseau	CHF	1'000.00
Moins-value pour solution économique (à rechercher sur les composants ou la densité d'éclairage).	CHF	-10'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	15'300.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	765.00
TOTAL Eclairage public (H.T.)	CHF	16'065.00

Libellé	Montants
---------	----------

Clôtures et portails

Remarque : suppression de la clôture au fond de la déchèterie, à l'aplomb de la butte, cet endroit étant infranchissable. La recherche d'économie sur le portail d'entrée s'oriente sur la construction d'un portail à deux vantaux en structures et treillis zingués, à ouverture manuelle, idem portail de la voirie.

Fourniture et mise en place de clôtures hauteur 2 mètres, espacement des poteaux 250 cm, y compris socles et arcbutants, réserve de CHF 150.00/m' pour 115 mètres (sans le côté talus Est)	CHF	17'250.00
Abandon du mécanisme d'entraînement pour portail automatique d'un montant estimé de CHF 12'000.00, y compris moteur électrique et commande à distance	CHF	0.00
Réserve pour portail à deux vantaux ouvrants long 5 m chacun, au lieu d'un portail coulissant à CHF 10'000.00	CHF	5'000.00
Réserve pour barrière amovible à commande par carte magnétique	CHF	8'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	30'250.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	1'512.50
TOTAL Clôtures et portails (H.T.)	CHF	31'762.50

Marquage et signalisation verticale

Remarque : pas de modification du devis initial.

Ligne 15 cm continue en 2 composants, 200 m à CHF 10.00/m'	CHF	2'000.00
3 flèches de direction	CHF	250.00
10 triangles "céder le passage"	CHF	200.00
Réserve pour signalisation verticale	CHF	1'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	3'450.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF	172.50
TOTAL Marquage et signalisation verticale (H.T.)	CHF	3'622.50

TOTAL A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS HT	CHF 428'801.65
---	-----------------------

B. HANGAR DECHETERIE

Libellé	Montants
Hangar (travaux de béton armé)	
<i>Remarque : pas de modification du devis initial.</i>	
TOTAL I. Installation de chantier	CHF 6'000.00
TOTAL II. Fouilles en rigoles	CHF 8'075.00
TOTAL III. Béton armé	CHF 41'824.00
TOTAL IV. Coffrages	CHF 34'472.00
TOTAL V. Armatures	CHF 18'962.00
TOTAL VI. Divers	CHF 8'935.00
TOTAL (H.T.)	CHF 118'268.00
Régie 5% pour travaux non décrits	CHF 5'913.40
TOTAL béton armé Hangar (H.T.)	CHF 124'181.40
<u>Charpente, couverture et bardages</u>	

Remarque : pas de modification du devis initial.

Plans d'atelier et calculs spécifiques charpentier	CHF	2'500.00
Installation de chantier, grue de montage et transport franco chantier	CHF	4'000.00
Fourniture et pose de fermes pleines en BLC, y compris ferrures	CHF	6'600.00
Fourniture et pose de fermes pour les pignons, y compris ferrures	CHF	4'000.00
Fourniture et pose de pannes, y compris ferrures	CHF	5'500.00
Imprégnation incolore 1 couche	CHF	2'000.00
Couverture tôle thermolaquées sur pannes chevrons, ép. 30 mm	CHF	11'000.00
Couverture tôle thermolaquées des pignons	CHF	1'200.00
Ferblanterie chéneaux et descentes d'eau	CHF	10'000.00
Fermeture de l'arrière du hangar (liaison mur-charpente)	CHF	2'000.00
Fermeture de l'avant du hangar (liaison mur-charpente)	CHF	5'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	53'800.00
Divers et imprévus 5%	CHF	2'690.00
TOTAL Charpente, couverture et bardage (H.T.)	CHF	56'490.00

Libellé	Montants
---------	----------

Portes extérieures

Remarque : pas de modification du devis initial.

4 portes métalliques 2500 x 3000 mm sectionnelles manuelles avec porte de service munie d'une fenêtre	CHF	16'000.00
1 porte métallique 5000 x 4000 mm sectionnelle manuelle sans porte de service, ajourée à 75 %	CHF	6'000.00
1 porte métallique 800 x 2000 mm battante, munie d'une fenêtre	CHF	2'500.00
1 fenêtre à cadre métallique 800 x 800 mm	CHF	1'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	25'500.00
Divers et imprévus 5%	CHF	1'275.00
TOTAL Portes extérieures (H.T.)	CHF	26'775.00

Alimentation en eau

Remarque : l'économie de l'alimentation en eau est créée par l'abandon des deux citernes enterrées et de la suppression de mise en pression de l'eau. La corniche du toit se situant à 4 mètres de hauteur, l'eau de pluie est conduite par gravité dans un réservoir situé 1 mètre plus bas, ce qui laisse encore 2 mètres de mise en pression pour arriver au lavabo de service.

Réserve pour petit réservoir en matière synthétique situé en hauteur, filtration simple, tuyauterie, robinet, lavabo industriel et évacuation par infiltration, montant estimé CHF 4'000.00	CHF	4'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	4'000.00
Divers et imprévus 5%	CHF	200.00
TOTAL Alimentation en eau (H.T.)	CHF	4'200.00

Libellé	Montants
---------	----------

Installations électriques

Remarque : pas de modification du devis initial.

Mise à terre et équipotentiel, prise de relevage	CHF	1'500.00
Réserve pour amenée du courant au hangar depuis le bord de la parcelle	CHF	2'000.00
Tableau divisionnaire	CHF	2'500.00
Canneaux de distribution	CHF	2'000.00
Eclairage intérieur et force, y c. interrupteurs et circuit de commande	CHF	5'500.00
Réserve pour lumière extérieure, pour 4 luminaires sous avant-toit	CHF	2'000.00
TOTAL (H.T.)	CHF	15'500.00
Divers et imprévus 5%	CHF	775.00
TOTAL Installations électriques (H.T.)	CHF	16'275.00

Menuiserie et mobilier intérieurs (pour mémoire)

Remarque : ce poste de menuiserie intérieure est entièrement supprimé du devis. Le hangar sera livré vide. Il sera aménagé par le personnel communal.

3 parois de séparation en bois transversales comprenant une ossature de carrelets rabotés propres et des panneaux 3 plis sapin ép. 27 mm, y compris imprégnation incolore 1 couche.

Long. 6 m, haut. 4 m, soit 72 m² pour 3 pièces à CHF 250.00/m²

Suppression du montant estimé à CHF 18'000.00 CHF 0.00

1 paroi de séparation en bois longitudinale comprenant une ossature de carrelets rabotés propres et des panneaux 3 plis sapin ép. 27 mm, y compris imprégnation incolore 1 couche.

Long. 4 m, haut. 4 m, soit 16 m² à CHF 250.00/m²

Suppression du montant estimé à CHF 4'000.00 CHF 0.00

Réserve pour 2 plateaux de dépôt des locaux Swico et DSM comprenant deux tableaux longueur 340 cm et 380 cm, largeur 80 cm, y compris partie ouvrante pour permettre le passage à l'arrière du local, y compris ossature d'appui sur les côtés et au milieu. Dimension totale 6 m² à environ CHF 500.00/m²

Suppression du montant estimé à CHF 3'000.00 CHF 0.00

TOTAL B. HANGAR HT **CHF 223'721.40**

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE HT	Montants
-----------------------------------	-----------------

TOTAL A. PLACE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS HT	CHF 428'801.65
--	----------------

TOTAL B. HANGAR HT	CHF 223'721.40
--------------------	----------------

TOTAL TRAVAUX HT	CHF 652'523.05
-------------------------	-----------------------

Honoraires d'ingénieurs comme mandataire principal pour le gros-œuvre et le second-œuvre, projet, réalisation et mise en service.	CHF 80'000.00
---	---------------

TOTAL GÉNÉRAL HT	CHF 732'523.05
-------------------------	-----------------------

TVA 8%	CHF 58'601.85
--------	---------------

TOTAL GÉNÉRAL TTC	CHF 791'124.90
--------------------------	-----------------------

Subventions cantonales envisagées au taux de 18 %	CHF -142'402.00
--	-----------------

TOTAL GÉNÉRAL A CHARGE DE LA COMMUNE TTC	CHF 648'723.00
---	-----------------------

A lire ce descriptif, il apparaît que les principales économies portent sur la modification de la circulation, marquage routier précis, 3 quais additionnels, nouveau quai pour les déchets verts, places de parc, création d'un hangar, éclairage du site, clôture du site ramenant le projet à Fr. 791'000.- au lieu de Fr. 980'000.- soit une économie de 19% sans les subventions.

En outre, après un premier examen, la Direction Générale de l'environnement – GEOEDE -, dans un mail du 1^{er} avril 2014 approuve le projet tel que présenté et informe que le taux de subventionnement pour notre Commune sera de 18% moyennant que la motion Courdesse soit approuvée par le Grand Conseil, ce qui pour elle ne devrait pas poser de problème majeur. On notera également que la GEOEDE se tient à disposition pour tout appui utile à la réalisation du projet.

Au vu de ce dernier élément, le coût définitif du réaménagement de la déchèterie est le suivant :

Coût total projet optimisé TTC :	Fr. 791'125.-
A déduire :	
Subventionnement taux 18% :	Fr. 142.402.-

Total TTC après subventions cantonales :	Fr. 648'723.-

Les frais supplémentaires liés au projet optimisé peuvent être estimés de la manière suivante :

Coût aménagement déchèterie optimisé

Coût total projet optimisé TTC	791'125.00
Subvention	-142'402.00
<hr/>	<hr/>
Total HT	648'723.00
Amortissement 30 ans	21'624.10
Intérêts 1.65%	10'703.95
Frais électricité	3'000.00
Leasing compacteuse (25'000) sur 5 ans	7'200.00
<hr/>	<hr/>
Total frais	42'528.05
A déduire	
14 transports carton à 518.40	7'257.60
<hr/>	<hr/>
Total frais annuels	35'270.45
<hr/>	<hr/>
<i>Coût net mensuel</i>	<i>2'939.20</i>
<hr/>	<hr/>

Pour une information plus complète, un comparatif des 3 préavis présentés est joint au présent amendement en tenant compte du taux de subventionnement connu à ce jour soit 18%.

CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil Communal l'amendement suivant modifiant les conclusions a), b), c) et e), à savoir :

- a) D'Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie tels que modifiés ci-dessus et la transformation du hangar existant après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Croset et la mise à l'enquête publique ;
- b) D'allouer un crédit de Fr. 798'800.- (montant arrondi) pour exécuter ces travaux, soit de Fr. 648'723.- pour la réorganisation de la déchèterie et de Fr. 150'000.- pour la transformation du hangar existant ;
- c) De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 798'800.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
- e) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires pour la déchèterie de Fr. 35'270.45 et de Fr. 8'275.00 pour le hangar voirie, soit un montant total estimé à Fr. 43'545.45

Adopté par la Municipalité, en sa séance du 8 avril 2014

Au nom de la Municipalité

Sylvie Judas
Syndique

Lucy Thalmann
Secrétaire